

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 16 Mai 2024

1) Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte PNR des Monts d'Ardèche

Le Maire expose que lors du Comité Syndical du Syndicat Mixte du PNR des Monts d'Ardèche du 28 mars 2024, un projet de statuts modifiés a été présenté.

En application de la procédure de modification statutaire actuelle, les collectivités membres doivent émettre un avis sur cette proposition dans un délai de 3 mois, soit avant le 6 juillet 2024, sans réponse à cette date, leur avis sera réputé favorable.

La modification proposée a notamment pour objet de

- Permettre la modification ultérieure des statuts en supprimant la consultation pour avis des membres de droit (communes, EPCI, CD07 et CD43, CR AURA) – article 9 ;
- Réduire le nombre de sièges des collèges régional et départemental dans les instances du syndicat mixte afin d'assurer leur présence effective et parallèlement d'augmenter le nombre de voix portées par ces élus (de 12 à 25 pour le collège régional et de 2 à 5 pour le collège départemental) – article 13.5.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ;

Vu le courrier en date du 04 avril 2024 du Président du Syndicat Mixte consultant la Commune de Jaujac pour avis ;

Considérant que les statuts d'un syndicat mixte ouvert comme le SM PNR des Monts d'Ardèche, constitue à la fois le socle du projet qu'il porte et le ciment de la cohésion du territoire qu'il représente, et que toute modification de ce document de base ne peut se faire sans, a minima, l'avis des collectivités membres ;

Considérant que la réduction du nombre de sièges proposés affaiblira la diversité représentative des assemblées régionale, départementale ou intercommunale au sein du syndicat mixte ;

Considérant que la répartition des voix proposée diminue drastiquement la représentativité du Collège territoire (pour mémoire :

- Collège Région : 125 voix, 5 sièges. Chaque délégué titulaire dispose de 25 voix
- Collège Départements : 50 voix, 10 sièges dont 9 représentants du Département de l'Ardèche et un représentant du Département de la Haute Loire. Chaque délégué titulaire dispose de 5 voix
- Collège Territoire : 172 voix, 172 sièges. Chaque délégué titulaire des communes (152 sièges) des intercommunalités (18 sièges) et des villes Portes (2 sièges) dispose d'une voix.)

Considérant que le nombre de pouvoir dont peuvent disposer les membres du comité syndical ou du bureau constitue inversement un facteur d'absentéisme tant pour le décompte du quorum que pour celui de la majorité nécessaire aux décisions du syndicat ;

Considérant les propositions d'amendement sur la modification des statuts émises par plusieurs délégués syndicaux du SM PNR des Monts d'Ardèche, visant à garantir que les communes ne soient pas marginalisées dans les décisions futures du PNR et permettant l'expression démocratique de la diversité du territoire du PNR ;

Le Conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Émet un avis défavorable sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte PNR des Monts d'Ardèche

2) Avance de trésorerie au budget 15406- la bastide

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget la bastide d'un montant de 43 000 euros. Cette avance de trésorerie sera remboursée au budget principal au plus tard le 31 décembre 2024.

3) Décision modificative N° 1 – Budget principal et budget la bastide

En raison de l'avance de trésorerie du budget principal au budget la bastide, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Budget principal :

Dépenses d'investissement : Article 27638 : + 43 000 €

Recettes d'investissement : Article 27638 : + 43 000 €

Budget la bastide :

Dépenses d'investissement : Article 1687 : + 43 000 €

Recettes d'investissement : Article 1687 : + 43 000 €

4) Demande d'aide financière pour une classe de découverte

Le conseil municipal a décidé d'allouer une aide financière de 70 € par enfant, domicilié sur la commune, pour la classe de découverte sur le thème du cirque au centre de la FOL de Meyras.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.